

**COMMUNE DE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 318

NOVEMBRE 2021

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter :

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

Tel : 03 85 92 18 40

Ouverture du secrétariat de la mairie :

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 30 novembre 2021

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOTHAL Magali, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, M. SECCHI Bruno.

Absente excusée : Mme DENIZOT Valérie

Secrétaire de séance : Mme DOUHAY Evelyne

Sur le compte rendu du 19 octobre 2021, M. DELORME Pierre a souhaité apporter la rectification suivante :

Syndicat des Eaux : M. DELORME Pierre a assisté à la réunion du 21 septembre 2021 : le principal sujet abordé a été le renouvellement du contrat de concession DSP Eau Potable. Le vote a été en faveur de la Société SUEZ qui assurera l'exploitation des installations d'eau potable ainsi que du réseau d'eau potable à partir du 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre du Syndicat Sud-Ouest de Chalon.

Démission d'un élu : en début de séance, M. le Maire a fait part de la démission de M. DELORME Pierre, Conseiller Municipal et membre du CCAS. Il occupait les fonctions de délégué suppléant au Syndicat des Eaux et était membre de la commission assainissement.

M. RENAUDIN Bruno lui succédera au syndicat des eaux et M. DENIZOT Damien au sein du CCAS.

Rapports des commissions

Voirie : un état des lieux des voies communales a été réalisé par M. Pascal LAMURE, Maître d'œuvre, M. Bruno RENAUDIN, Adjoint, et M. Gilles VENOT, Maire, afin de déterminer une prochaine tranche de travaux.

Après avoir examiné le programme proposé pour 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir la réfection de la chaussée au hameau de Cruchaud dont le coût estimatif s'élève à 34 058 € HT. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du conseil départemental afin d'obtenir une aide au titre de l'appel à projets 2022.

Fibre optique : une rencontre a eu lieu avec la société AXECOM basée à Varennes le Grand pour le développement de la fibre optique dans la commune. Des techniciens interviendront dans le but d'effectuer des relevés pour recenser toutes les adresses afin que chaque maison ou future habitation (anciens bâtiments susceptibles d'être transformés en habitation) puisse être raccordable. Ces travaux ont déjà débuté et se dérouleront jusqu'en octobre 2022. Les véhicules et les agents seront identifiables au logo AXECOM inscrits sur leurs tenues et sur les véhicules.

Pour information, la commune n'a missionné aucune autre entreprise. Soyez vigilants suite aux démarchages abusifs signalés auprès du Maire.

Bâtiments : Mme Isabelle BOUCHARD, M. Alain GUYON et M. Emmanuel BROQUIE ont accompagné des agents de la Société Nouvelle Energie dans les locaux communaux afin de recenser tous les tuyaux de chauffage non isolés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, financés par EDF.

Les montants de travaux s'élèvent à 308 € pour 55 mètres linéaires à la mairie et à 328 € pour 58 mètres linéaires à l'école. Ils seront entièrement pris en charge par EDF.

Mme Isabelle BOUCHARD et M. Alain GUYON ont également accompagné des agents de CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, le Mobilité et l'Aménagement) dans un tour de commune afin de recenser les ponts et les murs de soutènement qui pourraient faire l'objet d'un diagnostic.

Les ponts de Meruges et de Berthaud ainsi que le mur de soutènement de la Voie communale n° 7 aux Buis ont été retenus pour la réalisation d'une étude technique et financière.

Le CEREMA est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

SYDESL : suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Millerands, les poteaux ciment ont été retirés. L'ensemble de cette opération est donc désormais achevé.

Ecole :

Le 22/10/2021, s'est tenu le conseil des classes des écoles élémentaires de Moroges et Bissey-sous-Cruchaud, organisé par les directrices et enseignantes, Mesdames LEMONDE et DURAND.

Le résultat des élections de parents d'élèves :

- **Bissey-sous-Cruchaud** : Titulaire : Mme Gaillet-Duxin, suppléante : Mme Rambaud.

- **Moroges** : Titulaire : Mme Leblanc, suppléante : Mme Baptiste.

L'effectif des élèves 2021/2022 :

Il y a **36 enfants** répartis en 2 classes :

- **Bissey-sous-Cruchaud** → 19 élèves dont 10 CP, 4 CE1, 5 CE2

- **Moroges** → 17 élèves dont 5 CE2, 8 CM1 et 4 CM2.

La prévision pour l'année scolaire 2022-2023 :

Un total de **38 élèves** répartis comme suit : 6 CP / 10 CE1 / 4 CE2 / 10 CM1 / 8 CM2.

Nota : La répartition pédagogique entre les deux écoles sera précisée ultérieurement.

Les projets d'activités scolaires pour cette année scolaire:

Bissey-sous-Cruchaud :

➤ Piscine à Montchanin, avec 5 CE2 de Moroges, tous les jeudis matin durant la 2^{ème} et 3^{ème} période scolaire, financée par la municipalité de Bissey-sous-Cruchaud.

➤ Gymnase des Ravaux à Buxy, à prévoir pour la 3^{ème} période scolaire (gym et jeux collectifs)

Moroges :

➤ Cycle vélo en fin d'année financé par la municipalité de Moroges

➤ Sortie vélo (rencontre départementale organisée par l'USEP)

➤ Trail vers Autun (rencontre départementale organisée par l'USEP)

Pour les deux communes, un voyage scolaire de 3 jours est encore à l'étude.

Les enseignantes ont remercié l'association de parents d'élèves "Récré-actions", leur permettant de financer tous leurs projets. L'association nécessite l'aide régulière des parents et encourage ces derniers à répondre présent.

M.D

Fêtes et cérémonies :



Le Père Noël fera une étape à Bissey-sous-Cruchaud à la salle communale pour apporter les cadeaux aux enfants de la commune (*jusqu'à 8 ans*), le **samedi 18 décembre à 17h00**.

Les parents sont conviés à venir partager ce moment de convivialité autour d'une collation offerte par la Mairie.

Pass Sanitaire obligatoire

Nous comptons sur votre participation !

M.D

La conseillère municipale, Magali DOTHAL, tient personnellement à remercier Mme Catherine VENOT et M. Bruno GANDRÉ pour l'investissement et le travail effectués sur les porte-drapeaux qui ornent les tombes des anciens combattants, au cimetière communal.

Vous pouvez trouver une photographie sur notre site internet (*cérémonie du 11 novembre*).

M.D

CCSCC :

Projet de nouvelle déchetterie : un vote à bulletins secrets a eu lieu au cours de la séance du conseil communautaire du 24 novembre 2021 afin de déterminer l'emplacement du futur site d'une nouvelle déchetterie : 33 votes en faveur de l'emplacement proposé, 19 contre. Le site de Saules a donc été validé pour la poursuite des investigations.

PLUi : une enquête publique aura lieu du 1^{er} février au 9 mars 2022 inclus. Un registre papier sera mis à la disposition des habitants en mairie durant toute la durée de l'enquête. Les dates des permanences du Commissaire Enquêteur, qui se tiendront durant les heures d'ouverture de la mairie, restent à définir. L'accès au dossier et au registre informatisés sera possible depuis tout poste informatique ou dans les espaces France services.

Cession emprise terrain

Par délibération, le conseil municipal, par 5 voix pour et 3 abstentions, a décidé de céder l'emprise de terrain d'une superficie de 5 m² au droit de la parcelle cadastrée C 218 au propriétaire joignant. Le prix de vente a été fixé à 10 € le m², soit 50 €. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Groupement achat énergie

Depuis le 1^{er} juillet 2007 le marché de l'énergie est ouvert à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité.

Les huit Syndicats d'Energies de Bourgogne Franche-Comté, le SICECO (Côte-d'Or), le SYDED (Doubs), le SIDEC (Jura), le SIEEN (Nièvre), le SIED70 (Haute-Saône), le SYDESL (Saône-et-Loire) ; le SDEY (Yonne) et le TDE90 (Territoire de Belfort) ont créé un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert à toutes les personnes morales de droit public dont le siège est situé sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette démarche collective est pilotée par le SIEEN (Syndicat d'Energie de la Nièvre) à l'échelle régionale. En Saône-et-Loire, l'interlocuteur des collectivités est le SYDESL.

Ce dernier propose à la commune d'adhérer au groupement d'achat visant à :

- mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fournitures compétitives ;
- décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés ;
- réduire l'exposition des acheteurs à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques ;
- améliorer le suivi des consommations d'énergie grâce à la dématérialisation des données et la mise à disposition d'une solution informatique de management de l'énergie ;
- simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix pour et 7 voix contre, n'a pas émis le souhait de s'engager dans cette démarche.

DIVERS

Urbanisme

Un dossier de déclaration de travaux a été déposé pour la construction d'un garage et l'aménagement de l'accès à la propriété située sur la parcelle cadastrée C 218.

Association synergies Côte Chalonnaise

Suite à la dissolution de l'Association Synergies Côte Chalonnaise, le bureau, dont le Président était M. Daniel CHAROLLAIS, a décidé de remettre le solde de tout compte à la commune, soit 1239.68 € en précisant que cette somme devra être utilisée pour les travaux de restauration du mobilier de la nef de l'église.

Recensement de la population

La commune de BUXY recherche des personnes désireuses d'effectuer les opérations de recensement de la population sur leur commune début 2022. Se faire connaître en mairie de BUXY.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Nouvelles acquisitions 2021

POUR ADULTES : ROMANS et documentaire

1) **Le Cerf volant** de Laetitia Colombani

Après le drame qui a fait basculer sa vie, Lena décide de tout quitter- elle part pour l'Inde ... magnifique

2) **« L'indésirable »** de Vanessa Caffin

Entre humour et émotion, ce roman nous plonge dans l'ambiance feutrée d'une livrée de domestiques qui n'est pas sans rappeler la série « Downton Abbey »

3) **« Matriochka »** de Laëtitia Ayre

Deux femmes qui n'auraient jamais du se rencontrer – deux destins qui vont s'entremêler

4) **« Les possibles »** de Virginie Grimaldi

Avec un humour jubilatoire et une infinie tendresse, l'auteure nous conte une magnifique histoire de transmission et de résilience

5) **« Cette nuit-là »** de Virginie Hislop

Par la même auteure que l'île des oubliés

6) **« L'héritage du bout du Monde »** de Christiane Lind

Franziska sur l'invitation de sa grand-mère, se rend en Australie. Dans un pays qu'elle ne connaît pas, elle est fascinée par cette terre sauvage et exotique

7) **« Le meilleur est à venir »** de Françoise Bourdin

Du Bourdin classique

8) **« Ce que me murmure le vent »** de Amy Harmon

Anne découvre une Irlande déchirée par la guerre d'indépendance... mais aussi l'amour

9) **« Célestine du Bac »** de Tatiana de Rosnay

Une amitié sincère entre un jeune homme de bonne famille et une SDF

10) **« Le serpent majuscule »** de Pierre Lemaitre

Son 1^{er} roman : un réjouissant jeu de massacre où on tue tous les affreux

11) **« La fabrique des pandémies »** de Marle-Monique Robin

L'auteure journaliste et réalisatrice a écrit de nombreux documentaires sur la biodiversité et la santé planétaire

12) **« La princesse au petit moi »** de Jean Christophe Rufin

4^{ème} épisode du Vice-Consul de France, Aurel Timescu , d'origine roumaine ...

L'équipe des bénévoles, rappelle que la Bibliothèque municipale est ouverte tous les

MERCREDIS de 17H à 18H30.

L'inscription et les prêts sont gratuits

Les jeunes lecteurs trouveront un espace convivial où ils pourront à loisir, feuilleter, lire, choisir... et emporter, albums, BD, romans, documentaires

Dernière minute : grâce à un bon cadeau, d'une habitante de Bissey, (à la Maison de la Presse de Chalon) nous venons d'acquérir le Prix Goncourt 2021

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
Cruchaud (croix)	15 et 16 janvier 2022
La Brosse	22 et 23 janvier 2022
Meruges	29 et 30 janvier 2022
La Chapelle Saint Benoit	5 et 6 février 2022
La Ruée (vers la Pompe)	12 et 13 février 2022
Place de la Liberté	19 et 20 février 2022
La Roche	26 et 27 février 2022
La Combe	5 et 6 mars 2022

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21

Du nouveau dans votre service de l'eau

À compter du 1^{er} janvier 2022, la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable de votre commune, qui fait partie du Syndicat Mixte des Eaux de Chalon Sud-Ouest, sera confiée à la société SUEZ.

Afin d'améliorer constamment la qualité de vie des hommes et des femmes, en préservant leur santé et en accompagnant le développement économique, les 140 collaborateurs SUEZ en Saône-et-Loire Jura s'engagent chaque jour pour préserver et restaurer les éléments de notre environnement : l'eau, la terre et l'air.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de délégation de service public d'une durée de 9 ans, les équipes SUEZ seront en charge :

- Du bon fonctionnement de l'usine d'eau potable de Varennes-le-Grand,
- De la distribution de votre eau du robinet ainsi que du contrôle de sa qualité,
- Du relevé des compteurs d'eau,
- De mettre en place une relation client adaptée aux besoins de chacun,
- D'entretenir les ouvrages hydrauliques et les réseaux de distribution d'eau pour garantir une continuité de service.

Une relation de proximité pour répondre à votre besoin

À partir du 1^{er} janvier 2022, les équipes SUEZ vous accueilleront à Chalon-sur-Saône (71100) au 24 rue du Professeur Leriche sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 8h à 12h.

Pour toute question (abonnement, information facture, branchement neuf...) un chargé de relation client sera à votre écoute au 0 977 408 408 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Pour une urgence technique, vous pourrez contacter 7jours/7 le 0 977 401 126 (prix d'un appel local).

La facturation

La première facture de ce nouvel opérateur SUEZ sera envoyée au printemps 2022.

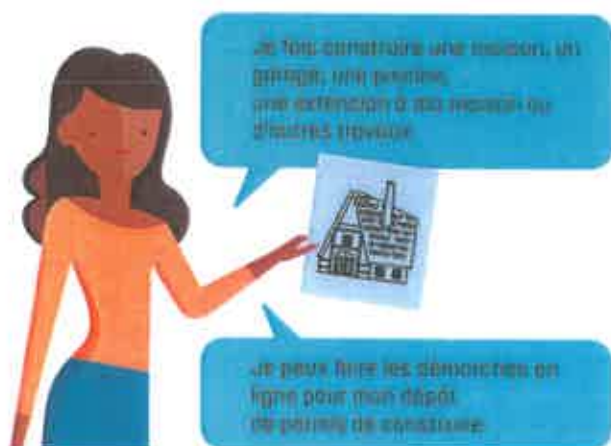
Dès réception, vous pourrez créer votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr, opter pour la mensualisation et retrouver de nombreux services, comme la efacture ou encore des conseils pour maîtriser votre budget eau et faire des économies, tout en protégeant l'environnement.

Jusqu'au 31 décembre 2021, l'opérateur SAUR reste votre contact pour toute question relative aux factures passées ainsi que pour la facture de fin de contrat qui sera éditée en janvier-février 2022.



LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Votre commune avec le soutien du Grand Chalon, met en place un Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) pour réceptionner les dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique.



2

Je choisis le type de dossier que je veux créer :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable
- déclaration préalable de lotissement
- déclaration préalable pour maison individuelle
- permis d'aménager
- permis de construire
- permis de construire pour maison individuelle
- permis de démolir



1

Je me rends sur le site internet du GNAU

gnauchalonnais.operis.fr

Je me connecte

- soit en créant un compte
- soit en utilisant mon compte France Connect



3

Dès l'enregistrement de mon dossier sur le GNAU, je reçois un **Accusé d'enregistrement électronique (AEE)**.



Votre commune sera ensuite informée du dépôt d'un dossier et délivrera l'**Accusé de réception électronique (ARE)** avec un **numéro de dossier**.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

veuillez contacter votre mairie.

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction du permis sera celle de l'**Accusé de réception électronique (ARE)**.